

Thème : IA : Perfectionner son utilisation (choisir l'IA adapté en fonction de ses besoins, découvrir les IA juridiques)

Date : Lundi 31 août 2026 de 9h30 à 12h30

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 1

Objectifs :

- Découvrir les fonctionnalités avancées de Chat GPT et Claude (analyse de document, connexion internet, création d'image, etc.) Savoir utiliser l'IA en conformité avec le RGPD
- Être capable de choisir l'IA adaptée en fonction de ses besoins
- Connaître les principales IA juridiques et savoir les utiliser dans sa pratique

Méthodes mobilisées :

Programme :

- Présentation des fonctionnalités avancées de Chat GPT et Claude
- Présentation de différents outils pratiques permettant de gagner du temps
- Présentation de certaines IA juridiques
- Comparaison IA juridiques / IA généralistes
- Mises en pratique : recherche juridique, rédaction de clause, analyse de documents, etc.

Moyens pédagogiques :

Démonstrations, mises en pratique

- Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Mickaël AUGUY, Formateur IA pour avocat

Informations importantes :

- Tarifs :
 - Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - **85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
 - Avocats « jeune Barreau » : 60 € la demi-journée de formation (hors abonnement) - **45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**Cette formation fait l'objet d'une prise en charge collective par le FIF-PL. Une contribution de 45 € pourra être imputée sur votre enveloppe annuelle de formation.
 - Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.
- Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.